Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20231219-240_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

240/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Christiane DUGAY, Éric LE SCANFF, Édouard TROLES, Chantal COLLÉOU, Hervé TILLY, Laurence LE ROY-TASSEL, Jean-Hervé GOARNISSON, Sonia FLOC'H, Cyrielle MOY, Annick LE GALL, Paul UGUEN, Rémy LE MEUR, Françoise NORMAND
Absent : Florent LE HERVÉ
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Objet : Fibre Optique Mégalis Bretagne - Demandes de conventionnement

Conscientes des enjeux en termes d'emploi et d'accès pour tous à une connexion internet de qualité, les collectivités territoriales bretonnes se sont associées au sein de Mégalis pour déployer un réseau public en fibre optique dans votre commune. C'est la société Axione qui a été choisie pour déployer ce réseau.
Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2026. Cette infrastructure publique permettra aux fournisseurs d'accès internet de proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services tels que l'Internet à Très Haut Débit, la téléphonie, la vidéo ultra haute définition...
Le câblage de la fibre optique est majoritairement effectué en domaine public ; Toutefois, la pose en partie privative de ces câbles est parfois nécessaire sur façade, en parcelle privée et dans les colonnes montantes des immeubles comportant au moins 4 locaux (à usage d'habitation ou professionnels). Elle nécessite alors l'autorisation des propriétaires concernés ou de leurs représentants.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le Syndicat mixte Mégalis Bretagne représenté par la Société Axione propose la signature de conventions « d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique » visant à permettre le raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux,
Considérant que la convention n'est assortie d'aucune contrepartie financière due par la commune,
Considérant que la convention n'implique aucune exclusivité dans le choix de l'opérateur de téléphonie,
Propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document concernant le raccordement des bâtiments communaux à la fibre optique afin de permettre ce raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le Maire à signer lesdites conventions et tout document concernant le raccordement des bâtiments communaux à la fibre optique avec le Syndicat mixte Mégalis Bretagne représenté par la Société Axione afin de permettre le raccordement à la fibre optique.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,
Cyrielle MOY

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)